

Concours de Peinture Grands Formats en plein air à Fourges (27630), Haute Normandie

Règlement

Mis à jour le 15 novembre 2015, sous réserve de modifications ultérieures qui peuvent se porter sur la liste des prix et les modalités d'accueil d'artistes inscrits (programme de repas éventuels, animations etc.)

Article : 1 – Objet

L'Association « Festival Cultures Croisées » et l'association « Concours International de Fourges », organisent en partenariat avec la Mairie de Fourges, le restaurant Le Moulin de Fourges, le groupe « Les Escales », Le Géant des Beaux-Arts, Transport Val de Seine (TVS,) et le soutien de la CAPE, de la ville de Vernon et de la Communauté de Commune Epte-Vexin-Seine.

le 4-ème Concours International de Peinture Grands Formats en plein air à Fourges.

La taille minimale de peinture est imposée à 100x81 cm (40 Figure) (exceptionnellement pour cause du thème du portrait imposée par la Normandie Impressionniste.

Toutes les techniques sont admises : huile, acrylique, pastel, aquarelle.

Le thème de 2016 – « Portraits Impressionnistes » choisi dans le cadre du Festival « Normandie Impressionniste ».

Sujet magnifique, intime et populaire, il s'intéresse plus largement à la question de la figure, du visage et du corps, de la famille, des cercles amicaux, des représentations sociales, autoportraits possibles.

Ce Concours se déroulera sur la commune de Fourges, traditionnellement le troisième week-end du mois de juin : en 2016 ce sera le vendredi 17 (14h-18h30), le samedi 18 (9h-18h30) et le dimanche 19 juin 2015 (9h-15h).

Article : 2 – Artistes concernés

Ce concours est ouvert sur inscription à trois catégories d'artistes : « Artiste professionnel » (*cette catégorie oblige les concurrents à présenter leur numéro siret et/ou l'inscription à la Maison des Artistes*), « Artiste amateur » et « Jeune artiste » âgé au jour du Concours de 16 à 26 ans.

Le choix de la catégorie est obligatoire au moment de l'inscription.

Les prix nominatifs des partenaires et les prix dans les catégories « techniques » comme « Pastel » et « Aquarelle » seront accessibles à tous sans prise en compte de catégorie « pro » « amateur » ou « jeune ».

Article : 3 – Frais d'inscription

La participation aux frais généraux se monte pour 2016 à 45€ jusqu'au 31 janvier 2016 et de 55€ après.

(pour le paiement par carte de crédit cette somme est majorée de 5% pour le traitement du site Paypal, ce mode n'est pas possible sur le lieu du concours)

Cela inclut les frais de dossier, le repas du samedi-midi, la carte de 6 cafés offerts sur 3 jours, l'édition spéciale de la brochure du Concours et les entrées aux musées partenaires :

la Fondation Claude Monet à Giverny, Le Château Bizy.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à ce que la liste atteigne 100 candidats.

Si des candidats déjà inscrits se désistent, cela libère des places dans la limite de 100 candidats, et cela jusqu'au dernier jour du concours. *Annulation CF article 12*

Article 4. Matériel et Supports

L'organisation ne fournit aucun matériel sauf les toiles aux 20 premiers inscrits. Aux artistes régulièrement inscrits avant le **1^{er} mai**, une toile peut être fournie moyennant la participation de 35€/ toile (coût de la toile + frais de traitement) (mentionnez sur le bulletin d'inscription) par chèque séparé pour cette réservation.

L'association renverra les chèques correspondant à la réservation pour la toile aux 20 premiers artistes inscrits .

Après le 1^{er} mai les inscriptions resteront toujours possibles, mais les participants doivent obligatoirement apporter eux-mêmes leurs supports.

Autre matériel :

Un certain nombre de chevalets d'atelier ou trépieds peut être emprunté à l'association.

(en versant une caution de 50 euros par chèque restituée au retour du chevalet)

Article 5. Déroulement du Concours.

Pour concourir, l'artiste doit se présenter au point d'accueil et faire estampiller le ou les supports par les organisateurs.

Chacun peut faire estampiller un ou plusieurs supports vierges, mais un seul pourra être soumis au Jury. Les supports préparés avec un fond coloré uniforme seront acceptés.

Chaque artiste devra créer sur place, à un emplacement de son choix accessible au public, une œuvre **originale sur le thème de l'année 2016 – Portrait Impressionniste** obligatoirement en plein air, éventuellement intégrant les paysages ou la vie de Fourges.

(Il est interdit de s'installer sur le pont de l'Epte)

Le thème du portrait pourra être traité d'une manière large et parfois symbolique.

Il est possible de venir avec son propre modèle vivant ou de choisir de créer les scènes de vie (au restaurant, à la pêche, sur la voie verte, etc. Les mises en scènes créées par les participants sont admises, ainsi que l'autoportrait.

Les portraits d'après photo, même s'ils sont réalisés en plein air, au vue des passant ne sont pas permis.

Les participants se verront remettre à l'accueil un plan indiquant les principaux points d'intérêt. Après avoir choisi leur emplacement, ils l'indiqueront aux organisateurs pour permettre d'orienter le public.

Tous les soirs, à 18h30 les œuvres estampillées devront être rendues aux organisateurs, elles seront reprises par leurs artistes le lendemain à partir de 9h00.

Les artistes n'ayant pas rendu leur œuvre pour la nuit sont éliminés.

L'artiste doit livrer **une seule œuvre le dimanche 19 juin à 15h** et se faire photographier avec celle-ci au stand prévu à cet effet.

L'œuvre qui sera présentée au concours ne devra pas être signée et avoir le numéro d'enregistrement au dos. Elle ne devra pas être encadrée.

Les œuvres seront exposées sur la place du Moulin sur des chevalets **le dimanche 19 juin, après-midi** .

Le Public pourra voter pour les numéros des artistes de leurs choix.

Les bulletins de vote seront à la disposition du public sur le stand d'accueil. A remplir et à déposer dans l'urne entre le samedi 18 et dimanche 19 juin (l'heure de clôture sera précisé sur le stand d'accueil)

Article : 6 - Jury et prix.

Le jury sera composé de professionnels internationaux de l'art et des élus locaux.

Il se réunira le dimanche 19 juin dans l'après-midi.

A partir de 18h plusieurs prix seront décernés

dont:

1. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Professionnel »
2. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Amateur »
3. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Jeune »
4. Prix de la Commune d'Ecos
5. Prix de la Commune Bus St Remy
6. Prix du Groupe « Les Escales »
8. Prix du « Jardin d'Epicure »
9. Prix catégorie « aquarelle »
10. Prix catégorie « pastel »
11. Prix du Moulin de Fourges
12. Prix de l'entreprise TVS
13. Prix de la banque Crédit Agricole
14. Prix de l'association « Bateau-Atelier de Vernon »
15. Prix du Magazine « Univers des Arts »
16. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Jeunes »
17. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Professionnels »
18. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Amateurs »
19. 2 Prix du Public en catégories Professionnel et catégorie Amateur

Nouveaux prix : réservés aux professionnels

20. Prix du Musée Maslennikov de la ville de Moguliev (République de Belarus)

Une semaine de peinture de Plein air et une exposition finale tous frais pris en charge à partir d'un aéroport européen.

(Ce prix est disponible à tous candidats professionnel ayant clairement exprimé la demande, excepté les candidats de la république Belarus)

21. Prix du Domaine Maryino/Ville de Saint-Pétersbourg

Un week-end de peinture de plein air avec 3 nuits dans le Domaine Maryino et la visite de Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie - tous frais pris en charge à partir d'un aéroport européen.

(Ce prix est disponible à tous candidats professionnels ayant clairement exprimé la demande, excepté les candidats de nationalité de la fédération de Russie)

Article : 7 - Exposition des œuvres complémentaires et la responsabilité.

Chaque artiste peut, s'il le désire, exposer autour de son chevalet 2 de ses créations.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres ou du matériel lors de la manifestation.

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel.

Article : 8 Propriété des œuvres :

Chaque participant reste propriétaire de son œuvre réalisée sur le site du Concours.

Il est libre de vendre ses œuvres directement au public, les organisateurs ne prélevant aucun pourcentage sur ces ventes.

Toutefois le participant s'engage à se mettre en conformité fiscale et sociale en cas de vente à l'occasion du Concours de Fourges.

Article : 10 – Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement les photos des personnes elles-mêmes et des œuvres présentées au concours ou exposées par les artistes sur la voie publique dans le cadre des reportages sur tous les supports medias existants et/ou ouvrages de promotion de la manifestation.

Les droits de reproduction sont cédés aux organisateurs et aux sponsors du concours à des fins publicitaires et promotionnelles du Concours uniquement.

Article 11 – Dispositions diverses

A ce règlement sont joints :

- 1. Le Bulletin d'inscription**
- 2. Le bulletin de participation** aux repas et aux transferts
- 3. La liste des principaux partenaires - hébergeurs** gites ruraux, chambres d'hôtes et hôtels traditionnels.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction de contraintes diverses pouvant apparaître au fil du temps.

Article 12 Conditions d'annulation .

Si l'artiste inscrit ne se rend pas à Fourges lors du concours pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des sommes payées ne seront pas remboursées et resteront acquises par l'association (Sauf incident de santé grave avec un certificat médical, la somme de 30 euros sera remboursée et le reste sera définitivement acquis pour les frais du traitement).

Les frais de réservation de repas et d'excursions auquel le participant aura souscrit peuvent être remboursés intégralement, uniquement si cette annulation intervient à plus de 4 semaines avant le Concours.

Toute demande d'annulation de participation ou de réservation de prestation complémentaire doit se faire par courrier postale ou par mail en joignant le certificat médical avec demande de l'accusé de réception.

Intempéries

En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue, aux artistes de prévoir le matériel nécessaires.

Dans ce cas l'exposition se tiendra dans une salle ou lieu abrité qui sera désigné par les organisateurs.

Article 12. Mode d'inscription.

Comment envoyer vos bulletins d'inscription et de réservation de services :

Après avoir lu attentivement ce règlement veuillez remplir et signer le bulletin d'inscription et le bulletin de participation aux repas choisis et services (page suivantes)

Envoyer le tout par courrier postal à l'association « Festival Cultures Croisées » accompagné de chèques libellés en euros à l'adresse suivante :

AFCC 5 rue du Commerce 27630 Fourges, France

Le paiement par carte bancaire ou virement bancaire est réservé pour les étrangers habitant hors zone euros.

Ces personnes doivent envoyer leur bulletins signés et scannés à l'adresse afcc.anna@gmail.com avec l'objet « Concours de Fourges » pour qu'une facture leur soit adressée.

A noter seul le bulletin d'inscription accompagné du règlement donne droit à la prise en compte de votre ordre pour recevoir une des 20 toiles gratuites, si c'est compatible avec votre technique choisi. (Les pastellistes et les aquarellistes ne peuvent pas bénéficier de toiles gratuites)

L'association ne fournit pas de papiers.

Pour savoir plus sur les nouveautés du règlements : annonce des nouveaux prix, conditions privilégiées chez les hébergeurs ou autres partenaire, et tout autre événement en marge du Concours Ainsi que connaître le programme complet du Festival « Normandie Impressionniste »

rejoignez le groupe international sur facebook à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/ConcoursGrandFormat/?fref=ts>

Pour ceux qui n'ont pas de Facebook

Le site de l'association Festival Cultures Croisées réserve toujours plusieurs pages au Concours de Fourges

www.festival-cultures-croisees.eu

inscrivez –vous à notre mailing liste pour suivre l'actualité du Concours, pour téléchargement du présent règlement et toutes autres démarches.

Une fois votre bulletin d'inscription envoyé, n'hésitez pas à nous appeler pour savoir si vous êtes dans les 20 premiers ou pas. Ne vous inquiétez pas si votre cheque n'est pas débité toute de suite, nous enregistrons votre inscription dans l'ordre d'arrivée, mais encaissons seulement quand on a réunit beaucoup de chèques ensemble.

Nous n'envoyons pas de confirmation de réception et vous n'allez pas probablement avoir de nos nouvelles avant la période de mois de mai 2016. Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter par mail afcc.anna@gmail.com ou téléphone au + 33 (0) 6 6191 2398

Bulletin de réservation de toïle, repas, transferts pendant le Concours.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Réservation de la toïle apprêtée.

Je joins le chèque de 35 euros à l'ordre du « Festival Cultures Croisées » pour la toïle du format 100x81 de qualité selon l'arrivage chez nos fournisseurs ou j'ajoute cette somme à mon paiement bancaire ou CB si je règle mon inscription par ces moyens de paiement.

Repas lors du Concours

Joindre les chèques séparés correspondants pour chaque repas à l'ordre de « Festival Cultures Croisées » avec mention au dos concernant la date et les repas choisis et le nombre de personnes.

Dîner du gala le 17/06/2016 vendredi à 20h au MOULIN DE FOURGES

(45 euros - vin compris, prix négocié)

Je participerai et je serai accompagné par ___ personne(s), (l'artiste et l'accompagnant doit régler le prix de 45 euros par personne) joindre la somme correspondante.

Je ne participerai pas

Déjeuner samedi 18 juin 2015 à 12h

Prévu comme déjeuner sur l'herbe (plateau repas, sous réserve de la météo)

(Offert aux participants par « Festival Cultures Croisées »)

Je participerai et je serai accompagné par ___ personne(s), (l'accompagnant doit régler le prix de 15 euros)

Je ne participerai pas

Dîner samedi soir 18 juin 2015 à 20h

Je participerai et je serai accompagné par ___ personne(s), (l'artiste et l'accompagnant doit régler le prix de 30 euros par personne)

Je ne participerai pas

Déjeuner dimanche 19 juin à 12h – (plateau repas ou BBQ).

Je participerai/ je serai accompagné par ___ personne(s), (l'artiste et l'accompagnant doit régler le prix de 15 euros par personne)

Je ne participerai pas

Transferts.

Je suis intéressé(e) par des transferts

De l'aéroport Roissy- vers Fourges, 140-150 euros/divisé par le nombre de personne par minibus.

Signature,

date.

Nos partenaires hébergeurs recommandés :

Chambre d'hôtes et hôtels sur le lieu du Concours ou à proximité

A Fourges :

Gîte Communal de Fourges, 23 lits, 7 chambres

Contactez l'association 33 (0)661912398 : on l'a réservé en totalité pour les participants souhaitant rester à la semaine du 19 au 26 juin 2015. Prix A partir de 170 €/ semaine par personne pour un lit, 330 pour une chambre individuelle) Nous contacter 33 (0)661912398

« **Au fil de l'eau** » **Chez Dominique Daquin** 4 couchages : 2 chambres avec WC et SDB de 2 personnes.

<http://fildeleau.unblog.fr/> 4 rue des Fossés 27630 Fourges Tel. : +33.06.60.77.88.76.

Email : aufiledeleau@yahoo.fr

Au Bosc Roger (hameau de Fourges, distance 2 km)

Chez Raymond Capacité 12 personnes.

Contactez l'association 33 (0)661912398 : on l'a pré-réservé en totalité pour les participants du 19 au 26

Contactez <https://www.facebook.com/giteraymond?fref=ts>

Maison St Nicolas

<http://www.maison-saint-nicolas.fr/en/contact.php>

4 chemin Saint-Nicolas

Le Bosc Roger 27630 FOURGES **Tel** : +33 (0) 6 21 51 51 13

+33 (0) 2 32 52 72 87 **Adresse mail** : contact@maison-saint-nicolas.fr

A Ecos (5 km)

Gîte de charme <http://www.lejardinsecret-normandie.com/>

Sandrine & Jérôme Taillieu

16, Grande Rue

27630 Ecos | France Tél. : +33 6 12 88 02 50 / 6 personnes 850 à la semaine.

Hôtellerie traditionnelle pour tous les goûts :

A Bray-et-Lu

Hôtel de luxe Jardin d'Épicure - 3 minutes de Fourges

<http://www.lesjardinsdepicure.com/>

• 01 34 67 75 87 info@lesjardinsdepicure.com

A la Roche Guyon

Hôtel « Bords de Seine », 10 minutes de Fourges

<http://www.bords-de-seine.fr/> Tel 0130983252

A Vernon

♦ **Hôtel Normandy** 1 av. Pierre Mendès France, 27200 Vernon 02 32 51 97 97

direction@normandy-hotel.fr www.Normandy-Hotel.fr, 15 minutes de Fourges , Gare SNCF dans la ville.

Et à distance de 20 à 30 minutes Vernon, A Rolleboise

Nous vous recommandons Le groupe « Les Escales »

<http://www.les-escales.fr/> - réservation centralisée